

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-deux, le 09 du mois de NOVEMBRE, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation du Conseil municipal : le 04 novembre 2022

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Christianne COGNEE, M. Cyril PETRARU, Mme Colette GROIZARD, M. Philippe MAURICE, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Emmanuelle FOUASSON, M. Grégory DELAUNE, Mme Florence BURNEAU, M. Michel MORACCHINI, Mme Myriam PRAUD

Excusés ayant donné procuration : Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE), Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN), M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. Alain CIEREN),

Absente : Mme Charlène MARIE

Désigné secrétaire de séance : Mme Myriam PRAUD

DEL2022-035 - Affaires financières : Approbation de la décision modificative n° 2

Il est rappelé que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote alors des décisions modificatives.

Ces dernières ont pour objet de prévoir des crédits nouveaux et/ou de réduire des crédits déjà votés pour équilibrer le budget.

Sur l'avis de la Commission Finances du 26 octobre 2022,

Il est proposé au conseil municipal de modifier les crédits du budget principal comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°2

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap/art	Libellé de la dépense	Montant	Chap/art	Libellé de la recette	Montant
023	Virement à la section d'investissement	16 000 €	70/70323	Redevance d'occupation du domaine public	19 000 €
011/60612	Energie – Electricité	30 000 €	70/7083	Perte recette occupation du domaine public	-30 000 €
011/60621	Combustibles	5 000 €	73/73111	Impôts directs locaux	112 000 €
011/60622	Carburants	10 000 €	73/73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	2 800 €
011/611	Contrats de prestations de services	53 000 €	73/7336	Droits de place	13 500 €
011/6132	Locations immobilières	213 000 €	70/70688	Autres prestations de services	213 000 €
011/6226	Honoraires	15 000 €	73/7362	Taxes de séjour	34 700 €
011/ 6232	Fêtes et cérémonies	-77 000 €	74/74121	Dotations de solidarité rurale 1 ^{ère} fraction	69 000 €
011/6257	Réceptions	110 000 €	74/7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle	22 500 €
012/6413	Charges de personnel	40 000 €	013/6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	23 000 €
014/739223	Fonds de péréquation	6 000 €	75/752	Revenu des immeubles	3 500 €
65/657362	Subvention au CCAS	60 000 €	75/7588	Autres produits de gestion courante	3 000 €
66/66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 000 €			
TOTAL		486 000 €	TOTAL		486 000 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap/art	Libellé de la dépense	Montant	Chap/art	Libellé de la recette	Montant
16/1641	Remboursement du capital des emprunts	16 000 €	021	Virement de la section de fonctionnement	16 000 €
TOTAL		16 000 €	TOTAL		16 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications budgétaires comme présentées ci-dessus.

DELIBERATION
 PUBLIEE
 Le 17/11/2022

Le Maire,
 Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme,
 En mairie, le 17/11/2022

La secrétaire de séance,
 Myriam PRAUD

2

